



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Dechets-radioactifs-mal-geres-et-pollution-aux>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Déchets radioactifs mal gérés et pollution aux hydrocarbures à la centrale de Cruas-Meyssse : EDF devant la cour d'appel de Nîmes et visée par une nouvelle plainte en justice**

17 septembre 2018

Déchets radioactifs mal gérés et pollution aux hydrocarbures à la centrale de Cruas-Meyssse : EDF devant la cour d'appel de Nîmes et visée par une nouvelle plainte en justice

Communiqué commun du Réseau "Sortir du nucléaire", Sortir du nucléaire Sud Ardèche, STOP Nucléaire 26-07, FRAPNA Ardèche

Le 9 février 2018, EDF a été condamnée par le tribunal de police de Privas pour la mauvaise gestion de ses déchets contaminés à la centrale de Cruas-Meyssse (Ardèche). L'entreprise ayant fait appel, elle se retrouvera devant la cour d'appel de Nîmes le mardi 18 septembre 2018 à 8h30. Les associations à l'origine de la procédure espèrent une confirmation de la condamnation.

Cette journée d'audience sera l'occasion de rappeler la longue liste de dysfonctionnements et pollutions survenus récemment sur ce site, avec le dépôt d'une nouvelle plainte suite à la pollution massive des eaux souterraines par des hydrocarbures survenue début août 2018. Pas d'impunité pour les pollueurs !

EDF doit répondre de la mauvaise gestion de ses déchets contaminés !

En novembre 2015, à la centrale nucléaire de Cruas-Meyssse, des équipements contaminés (combinaisons et surbottes) ont été découverts dans une benne de déchets conventionnels qui devait quitter le site pour rejoindre la déchetterie. Déclarée avec 10 jours de retard, cette négligence n'était pas un fait isolé, de nombreux problèmes de gestion des déchets étant survenus les années précédentes.

En réaction à ces faits, qui auraient pu aboutir à la dispersion de radioactivité dans l'environnement, le Réseau "Sortir du nucléaire" a fait citer EDF et le directeur de la centrale devant le tribunal. France Nature Environnement, la FRAPNA Ardèche, Sortir du nucléaire Sud-Ardèche et Stop Nucléaire 26-07 se sont portés parties civiles. Après plusieurs renvois, l'affaire a été examinée le 14 novembre 2017 par le tribunal de police de Privas – alors qu'entre-temps, de nouveaux cas de mauvaise gestion des déchets contaminés sur le site avaient été signalés par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)...

Le 9 février 2018, le tribunal a condamné EDF à six amendes de 1000 € chacune et le directeur à six amendes de 500 € avec sursis. Ceux-ci ayant fait appel de leur condamnation, **une nouvelle audience aura lieu le mardi 18 septembre à 8h30 à la cour d'appel de Nîmes.**

Une nouvelle plainte sera déposée suite à la pollution des eaux souterraines par des hydrocarbures

Cette mauvaise gestion des déchets n'est malheureusement pas le seul dysfonctionnement identifié sur le site de Cruas. Depuis plusieurs années, les incidents et pollutions s'y multiplient (voir annexe ci-dessous). En avril 2018, du tritium, substance radioactive, a été détecté dans les eaux souterraines, [donnant lieu à une plainte déposée par trois associations](#). **Et en août 2018, c'est une pollution aux hydrocarbures qui a été détectée dans les eaux souterraines de la centrale, pollution « [significative au regard des volumes mis en jeu](#) » selon l'expression de l'ASN.**

La réaction d'EDF témoigne d'un inquiétant laisser-aller. **Le pompage mis en place le 6 août pour limiter la propagation de la pollution... a pris fin le lendemain, faute de capacité d'entreposage des eaux polluées sur le site !** De plus, trois jours après sa détection, EDF était toujours incapable de d'identifier l'origine de la pollution, mais continuait néanmoins à exploiter un bâtiment d'huilerie qu'elle considérait comme un point de départ potentiel.

Surtout, lors de l'inspection de l'ASN, le 9 août, EDF a avoué aux inspecteurs que **la nappe d'eau souterraine qui alimente la centrale [1] était également polluée et que le seuil de potabilité était atteint**. Comme il n'est pas exclu que des particuliers, des agriculteurs ou des industriels y effectuent des prélèvements de manière non officielle, l'ASN a demandé à EDF d'informer les riverains. Or aucune mention de la pollution de cette nappe d'eau potable n'a été effectuée aux communes, ni dans la [lettre d'information](#) de la centrale ou encore à la Commission Locale d'Information. **Plutôt que de diffuser des informations relevant de la santé publique, EDF préfère apparemment [organiser des sons et lumières](#) sur les tours de refroidissement de la centrale !**

Pour toutes ces raisons, le Réseau "Sortir du nucléaire", Sortir du nucléaire Sud-Ardèche, STOP Nucléaire 26-07 et la FRAPNA Ardèche déposent plainte devant le tribunal de police de Privas. Huit infractions ont été relevées, dont le délit de pollution des eaux.

En tout état de cause, cette accumulation de pollutions et de négligences constitue la conséquence de graves difficultés organisationnelles. Celles-ci semblent découler d'une course à la rentabilité au détriment de la sûreté, de la protection de l'environnement et de la santé publique. Nos associations appellent à arrêter cette centrale au plus vite, avant qu'un accident ne finisse par y survenir !

Contacts presse :

Maître Etienne Ambroselli - 06 09 30 80 67

Pour le Réseau "Sortir du nucléaire" : Marie Frachisse – 07 62 58 01 23

Pour Sortir du nucléaire Sud Ardèche : Alain Joffre – 06 75 50 29 86

Pour en savoir plus sur les différentes affaires :

- ▶ [Mauvaise gestion des déchets contaminés](#)
- ▶ [Pollution aux hydrocarbures](#)

Annexe - Centrale nucléaire de Cruas-Meyssse : une accumulation de plus en plus grave de problèmes de sûreté

Les associations rappellent qu'au-delà de cette pollution, la centrale de Cruas est actuellement le théâtre de dysfonctionnements lourds qui menacent les travailleurs, les riverains et l'environnement.

Récemment, **le captage d'eau potable de la centrale a été contaminé par une pollution au tritium** (substance radioactive susceptible de provoquer des dommages à l'ADN). Alors que les premières traces avaient été constatées dès le 4 mai 2018, EDF a attendu le 22 mai pour en informer l'ASN... Suite à cette pollution, le Réseau "Sortir du nucléaire", l'association Sortir du nucléaire Sud Ardèche et la FRAPNA Ardèche ont [déposé plainte pour dix infractions](#).

En 2016, la centrale a été concernée par **une série d'événements concernant la maîtrise de la réaction nucléaire**, découlant de réglages inappropriés de paramètres des systèmes de pilotage et de protection du cœur du réacteur. Le 5 décembre 2017, l'Autorité de sûreté nucléaire a exigé par [décision](#) un renforcement des contrôles des opérations liées à la maîtrise de la réaction nucléaire.

Cette centrale présente également un risque important de « perte de la source froide » (c'est-à-dire de capacités de refroidissement du réacteur en cas d'accident).

- En décembre 2009, la station de pompage du réacteur n°4 a été obstruée par une masse exceptionnelle de débris végétaux. Or, [dans une lettre d'octobre 2017](#), l'ASN indiquait que **le risque de « colmatage » de la prise d'eau par des végétaux charriés par le Rhône persistait malgré les travaux qu'elle avait ordonnés**.
- Le 13 septembre 2018, le reportage [Barrage, le scénario catastrophe](#) diffusé dans « Envoyé Spécial » se penchait sur les risques de rupture du barrage de Vouglans. Selon un document interne à EDF, en cas de rupture brutale, une vague de plusieurs mètres de haut pourrait atteindre les sites nucléaires de la vallée du Rhône. Si ce scénario catastrophe se produisait, la centrale de Cruas-Meyssse verrait ses bâtiments réacteurs noyés et perdrait sa source de refroidissement.
- Mais hors événement spectaculaire, ce risque pourrait être accru par les nombreuses défaillances techniques et organisationnelles repérées sur le site. En effet, comme c'est le cas sur beaucoup d'autres centrales françaises, [les réacteurs 1 et 4 auraient pu perdre leur refroidissement en cas de séisme \(voire de choc violent\)](#) : les tuyauteries de leurs stations de pompage des réacteurs étaient si mal entretenues et si corrodées que d'importants travaux ont été nécessaires.

Le réacteur n° 3, en particulier, a cumulé les dysfonctionnements. [Pendant un an, une pompe de son système de refroidissement à l'arrêt est restée hors service du fait d'une mauvaise réparation](#), sans que personne ne s'en rende compte. De fin novembre 2017 à début janvier 2018, suite à une maintenance déficiente, il a été affecté par une [fuite d'une tuyauterie traversant l'enceinte de confinement \(qui est pourtant censée être étanche\)](#). Celle-ci s'est mécaniquement traduite par des rejets non contrôlés dans l'environnement et a nécessité une mise à l'arrêt du réacteur pour

réparation.

En avril dernier, signalons également la découverte tardive du [bouchage partiel d'un circuit de refroidissement par... un morceau de caoutchouc](#), arrivé là suite à une opération de maintenance mal réalisée. Ou encore la [baisse dangereuse](#) du niveau d'eau d'un réservoir nécessaire au refroidissement d'urgence du réacteur, non détectée et liée à une vanne mal fermée.

Notons également qu'en mai 2018, un employé venu effectuer un simple contrôle visuel des robinets du réacteur n°4 a reçu en une seule fois [plus du quart de la dose annuelle de radioactivité autorisée](#) !

Ces exemples constituent autant d'illustrations de l'incapacité d'EDF à effectuer une maintenance correcte de ses installations et à contrôler la qualité des travaux. Ce ne sont pas les travailleurs qui doivent être mis en cause, mais bien les lignes directrices données par EDF qui, dans une course à la rentabilité, cherche à raccourcir le temps dédié aux opérations de maintenance, délaisse l'entretien de certains équipements et fait appel à de la sous-traitance en cascade. Il est urgent de sortir du nucléaire avant que ces dysfonctionnements ne débouchent sur un accident aux conséquences graves pour l'homme et pour l'environnement.

Notes

[1] Cette nappe avait d'ailleurs déjà été polluée lors de la fuite de tritium quelques mois auparavant.